



Convention sur la diversité biologique

Distr. : Générale
22 octobre 2024
Français
Original : anglais

Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique

Seizième réunion

Cali (Colombie), 21 octobre au 1^{er} novembre 2024

Point 13 de l'ordre du jour provisoire*

Coopération avec des organisations internationales et des organismes créés en vertu d'autres conventions

Coopération avec les autres conventions et les organisations internationales

Note du Secrétariat

I. Introduction

1. L'Organe subsidiaire chargé de l'application, lors de sa quatrième réunion, a préparé un projet de décision sur la coopération avec d'autres conventions et organisations internationales, qui se fondait sur un document de travail et des documents d'information rédigés par le Secrétariat¹. Le projet de décision a été préparé en vue d'un examen par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique à sa seizième réunion² et est inclus dans la compilation des projets de décision pour cette réunion³. La présente note fournit des renseignements actualisés sur les questions qui ont été soulevées à ce sujet depuis avril 2024.

2. La coopération au titre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation à la Convention sur la diversité biologique est mentionnée, respectivement, dans les documents CBD/CP/MOP/11/8 et CBD/NP/MOP/5/8.

II. Reconnaissance du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal dans les processus de gouvernance des autres conventions et organisations internationales

3. Depuis avril 2024, les organes directeurs de plusieurs conventions et organisations internationales ont formellement reconnu le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. L'annexe I de la présente note fournit une liste à jour des décisions et résolutions adoptées par les organes directeurs des autres conventions, organisations internationales et organes ou processus

* CBD/COP/16/1.

¹ CBD/SBI/4/10 ; et CBD/SBI/4/INF/4, CBD/SBI/4/INF/13, CBD/SBI/4/INF/14 et CBD/SBI/4/INF/15, respectivement.

² Voir la recommandation 4/9 de l'Organe subsidiaire chargé de l'application.

³ CBD/COP/16/2/Rev.1.

intergouvernementaux dans lesquelles le Cadre est formellement reconnu. L'information à l'annexe I complète les renseignements présentés dans le document CBD/SBI/4/10.

III. Mise à jour sur les mesures prises par le Secrétariat, les conventions et les organisations internationales afin de renforcer la coopération

4. En vertu de la demande de l'Organe subsidiaire chargé de l'application lors de sa quatrième réunion⁴, et conformément aux mandats fournis par la Conférence des Parties, le Secrétariat a continué de favoriser la coopération avec les secrétariats de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique. Des réunions ont eu lieu avec les secrétaires exécutifs et d'autres membres du personnel des secrétariats des trois conventions, y compris dans le contexte du programme conjoint de renforcement des capacités et des réunions à venir des Conférences des Parties aux trois conventions.

5. Dans le cadre du programme conjoint de renforcement des capacités⁵, une séance pilote de formation sur la façon de concrétiser les synergies entre les conventions de Rio a été organisée pour les correspondants nationaux le 10 juin 2024 en marge des soixantièmes séances des organes subsidiaires de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à Bonn, en Allemagne. De plus, une série de webinaires sur la création de synergies entre les trois conventions de Rio a été lancée ; le premier de ces webinaires, qui portait sur la planification intégrée des stratégies et politiques nationales, a eu lieu le 29 août 2024⁶.

6. En réponse à l'invitation de la Conférence des Parties au Groupe de gestion de l'environnement des Nations Unies de faciliter la coordination, dans l'ensemble des systèmes des Nations Unies, en vue de l'atteinte des objectifs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal⁷, le secrétariat du Groupe de gestion de l'environnement dirige un ensemble d'activités qui auront lieu conjointement aux événements suivants à venir : la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique ; la vingt-neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ; et la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique. Entre autres activités, le Secrétariat de la Convention collabore avec le secrétariat du Groupe de gestion de l'environnement pour préparer un dialogue de haut niveau entre les dirigeants des institutions, qui aura lieu en marge de la seizième réunion de la Conférence des Parties, ainsi que pour coordonner un endroit commun pour le système des Nations Unies qui sera dédié aux interactions entre plusieurs parties prenantes. Des activités semblables seront reproduites lors de la vingt-neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et lors de la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique. Ces activités auront pour objectif de présenter les résultats et d'améliorer le dialogue entre les entités, États membres et autres parties prenantes des Premières Nations au sujet des façons de lutter contre les causes des changements environnementaux qui sous-tendent les trois conventions, le tout pour régler efficacement, et en synergie, la crise planétaire des changements climatiques, de l'appauvrissement de la biodiversité, de la désertification, de la sécheresse et de la pollution.

7. Pour donner suite à la demande de la Conférence des Parties, adressée à la Secrétaire exécutive, pour qu'elle prenne activement part au processus de Berne sur la coopération entre les Parties aux

⁴ Voir la recommandation 4/9 de l'Organe subsidiaire chargé de l'application.

⁵ Décrit dans les documents [CBD/SBI/4/10](#) et [CBD/SBI/4/7/Add.3](#).

⁶ Un enregistrement du premier webinaire, ainsi que les présentations faites pendant le webinaire, est accessible à l'adresse <https://unfccc.int/event/building-synergies-between-the-three-rio-conventions-unfccc-cbd-and-uncdd>.

⁷ Décision 15/13 de la Conférence des Parties, paragraphe 9.

diverses conventions liées à la diversité biologique, facilité par le Programme des Nations Unies pour l'environnement⁸ et, comme suite aux rapports fournis par l'Organe subsidiaire chargé de l'application à sa quatrième réunion⁹, la Secrétaire exécutive a contribué, par l'entremise d'un message vidéo, à l'atelier national sur les synergies entre les accords multilatéraux sur l'environnement pour la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal¹⁰, atelier qui s'est déroulé à Mexico les 6 et 7 août 2024. L'événement a donné un exemple des efforts fournis pour renforcer la coopération au niveau national, en plus de soutenir la mise en œuvre des résultats de la Conférence de Berne III sur la coopération entre les conventions relatives à la biodiversité en vue de l'application du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, qui s'est déroulée en janvier 2024.

8. En plus des renseignements présentés dans les documents CBD/SBI/4/10 et CBD/SBI/4/INF/4, le sixième rapport de travail conjoint de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine et de la Convention sur la diversité biologique, préparé conjointement par leurs secrétariats en consultation avec les Parties, a été fourni à titre de document d'information à la soixante-troisième réunion du Comité permanent de la Convention sur les zones humides, qui a eu lieu à Gland, en Suisse, du 3 au 7 juillet 2024. Dans sa décision SC63-20, le Comité permanent a pris note des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution XIV.6 sur le renforcement de la visibilité de la Convention et de ses synergies avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement et autres institutions internationales. Le plan de travail conjoint est mis à disposition de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique à sa seizième réunion dans le document d'information CBD/COP/16/INF/19.

IV. Rapports des secrétariats d'autres conventions et organisations internationales

9. Les secrétariats de plusieurs conventions et organisations internationales ont présenté des rapports sur leurs activités qui soutiennent la Convention et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, en ce qui a trait au point 13 de l'ordre du jour de la seizième réunion ; ces rapports seront fournis dans les documents d'information énumérés à l'annexe II de la présente note.

10. Le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (CBD/COP/16/INF/12) présente une description générale des progrès réalisés en matière d'intégration de la biodiversité dans les divers secteurs agricoles. Le rapport d'avancement sur la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030) (CBD/COP/16/INF/13) a été présenté à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) conformément à la demande de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique dans sa décision 15/13, et il a été préparé avec le soutien du Secrétariat de la Convention. Le rapport sur la mise en œuvre du plan d'action 2018-2030 de l'Initiative internationale sur la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs (CBD/COP/16/INF/14) décrit les progrès des travaux réalisés par la FAO conformément au mandat que lui a attribué la Conférence des Parties dans sa décision 14/6. Le rapport du PNUE (CBD/COP/16/INF/16) fournit des renseignements sur les activités qu'il a réalisées entre mars et août 2024 pour appuyer la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles et complète l'information présentée dans le document CBD/SBI/4/INF/14.

11. Le rapport du Secrétariat du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CBD/COP/16/INF/20) contient un relevé des récents avancements au titre du Traité international, notamment un résumé des résultats pertinents de la dixième session de l'Organe directeur, qui a eu lieu en novembre 2023. Le rapport du Secrétariat de la Convention de

⁸ Ibid., paragraphe 14.

⁹ CBD/SBI/4/10 et CBD/SBI/4/INF/4.

¹⁰ Gobierno de México, Secretaría de Relaciones Exteriores, [Encuentro nacional para implementar el Marco Mundial de Biodiversidad mediante Acuerdos Multilaterales Ambientales](#), 2024.

Minamata sur le mercure (CBD/COP/16/INF/21) présente une description des apports de la Convention de Minamata au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et résume les décisions connexes adoptées à la cinquième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Minamata, qui a eu lieu en octobre et novembre 2023, ainsi que les travaux récents entrepris au titre de la Convention de Minamata pour aider à atténuer les impacts de la pollution au mercure sur la biodiversité, en particulier dans le contexte des cibles 7, 11, 21 et 22 du Cadre. De même, le rapport du Secrétariat des Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm (CBD/COP/16/INF/22) met en lumière les apports de ces conventions, conformément à leurs mandats, à l'appui du Cadre. Le rapport du Secrétariat de la Convention-cadre sur la protection et le développement durable des Carpates (CBD/COP/16/INF/23) présente des renseignements détaillés sur le cadre de la biodiversité des Carpates à titre d'instrument régional visant à renforcer la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et à intégrer la biodiversité.

Annexe I

Reconnaissance formelle du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal par les organes directeurs d'autres conventions, organisations internationales et organes ou processus intergouvernementaux dans les décisions ou les résolutions adoptées lors de leurs réunions tenues entre janvier 2023 et août 2024

<i>Titre et symbole</i>	<i>Convention, organisation, organe ou processus</i>	<i>Organe directeur</i>
<i>Conventions représentées au sein du Groupe de liaison sur les conventions concernant la biodiversité</i>		
Décision 44 COM 7.2 Problèmes de conservation	Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel	Comité du patrimoine mondial à sa quarante-quatrième session prolongée
Décision 14.7 Participation de la CMS aux processus de la CDB, y compris le Cadre mondial pour la biodiversité	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage	Conférence des Parties à sa quatorzième réunion
Résolution 1/2023 Rôle des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture au sein du Cadre mondial pour la biodiversité	Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	Organe directeur à sa dixième session
Résolution 2024-2 Résolution sur les synergies entre la Commission baleinière internationale, la Convention sur la diversité biologique et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal adopté au titre de celle-ci, et l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale	Commission baleinière internationale	Commission baleinière internationale à sa soixante-neuvième réunion
<i>Conventions de Rio</i>		
Décision 1/CMA.5 Résultat du premier bilan mondial	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	La Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties à l'Accord de Paris à sa cinquième session
<i>Conventions relatives aux produits chimiques et aux déchets et autres accords multilatéraux sur l'environnement</i>		

Décision BC-16/22 Coopération et coordination internationales avec d'autres organisations Décision RC-11/9 Coopération et coordination internationales avec d'autres organisations Décision SC-11/21 Coopération et coordination internationales avec d'autres organisations	Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm	Conférence des Parties à sa seizième réunion (Convention de Bâle), Conférence des Parties à sa onzième réunion (Convention de Rotterdam) et Conférence des Parties à sa onzième réunion (Convention de Stockholm).
Décision MC-5/17 Le mercure et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal	Convention de Minamata sur le mercure	Conférence des Parties à sa cinquième réunion
<i>Conventions, organes et organisations régionaux</i>		
Décision 17/XII	Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (Convention de Cartagena)	Conférence des Parties à sa septième réunion
ECE/EB.AIR/154 Rapport de l'organe exécutif sur sa quarante-troisième session	Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance	Quarante-troisième session de l'organe exécutif
Décision 7/6 Mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal	Convention-cadre sur la protection et le développement durable des Carpates (Convention des Carpates)	Conférence des Parties à sa septième réunion
Résolution 23/23 Résolution de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique concernant la mise en œuvre d'instruments de conservation de la biodiversité	Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique	Commission internationale à sa vingt-huitième réunion régulière
UNEP/MED IG.26/22 Déclaration ministérielle de Portorož Décision IG.26/3 Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée et renouvellement de la politique de l'approche écosystémique en Méditerranée Décision IG.26/4	Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles	Vingt-troisième réunion ordinaire des Parties contractantes

Amendements aux annexes II et III du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée Décision IG.26/5 Aires spécialement protégées (ASP), aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM) et restauration des écosystèmes		
Résolution GFCM/46/2023/5 sur une feuille de route vers une décarbonisation accrue des activités de pêche dans la mer Méditerranée	Commission générale des pêches pour la Méditerranée	Quarante-sixième session de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée
Déclaration ministérielle de la réunion ministérielle sur l'environnement de la mer Baltique	Commission pour la protection de l'environnement marin de la mer Baltique	Rencontre ministérielle de 2024
Décision 2023/01 de la Commission OSPAR amendant la décision 2021/01 sur la création de l'aire marine protégée du courant Nord-Atlantique et du bassin maritime d'Evlanov	Convention pour la protection de l'environnement marin de l'Atlantique Nord-Est	Commission OSPAR pour la protection de l'environnement marin de l'Atlantique Nord-Est
Décision CP 11/5 Mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal	Convention de Nairobi amendée pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et côtier de la région de l'océan Indien occidental (Convention de Nairobi)	Conférence des Parties à sa onzième réunion
<i>Organisations, organes et processus internationaux</i>		
Résolution 1/174 Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture lors de sa cent soixante-quatorzième session
COFI/2024/5 Décisions et recommandations émanant de la première session du Sous-comité de la gestion des pêches du Comité des pêches de la FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Première session du Sous-comité de la gestion des pêches du Comité des pêches de la FAO
Résolution 6/4 Promotion des synergies, de la coopération ou de la collaboration pour la mise en	Programme des Nations Unies pour l'environnement	Assemblée des Nations Unies pour l'environnement lors de sa sixième session

œuvre au niveau national des accords multilatéraux sur l'environnement et d'autres instruments relatifs à l'environnement		
UNEP/EA.6/HLS.1 Déclaration ministérielle de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à sa sixième session	Programme des Nations Unies pour l'environnement	Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à sa sixième session
Résolution V/6 Coopération et coordination internationales	Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques	Conférence internationale à sa cinquième session
Résolution 78/68 Assurer la viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs et à des instruments connexes Résolution 78/69 Les océans et le droit de la mer Résolution 78/154 Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique Résolution 78/155 Application de la Convention sur la diversité biologique et contribution au développement durable	Assemblée générale des Nations Unies	Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à sa soixante-dix-huitième session
Décision WHA76.17 L'incidence des produits chimiques, des déchets et de la pollution sur la santé humaine	Organisation mondiale de la santé	Soixante-seizième Assemblée mondiale de la santé
Résolution 2/4 Villes biodiverses et résilientes : intégration de la biodiversité et des services	Programme des Nations Unies pour les établissements humains	Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

écosystémiques dans la planification urbaine et territoriale		(ONU-Habitat) à sa deuxième session
Résolution 79/1 Accélération de l'action climatique en Asie et dans le Pacifique pour le développement durable Résolution 79/2 Coopération régionale aux fins de l'accélération de l'action climatique axée sur les océans en Asie et dans le Pacifique pour le développement durable	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	Soixante-dix-neuvième réunion de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
MEPC 82/WP.1/Rev.1 Projet de rapport du Comité de protection du milieu marin sur sa quatre-vingt-deuxième session	Organisation maritime internationale	Comité de protection du milieu marin sur sa quatre-vingt-deuxième session

Annexe II

Documents d'information relatifs à la coopération avec d'autres conventions et organisations internationales fournis pour la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique

<i>Symbole</i>	<i>Titre</i>	<i>Organisation</i>	<i>Points de l'ordre du jour</i>
CBD/COP/16/INF/12	Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	13, 17, 19 et 20
CBD/COP/16/INF/13	Rapport d'étape sur la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030)	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et Programme des Nations Unies pour l'environnement	13
CBD/COP/16/INF/14	Rapport d'étape sur la mise en œuvre de l'Initiative internationale sur la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	13 et 17
CBD/COP/16/INF/15	Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune sauvage : rapport d'étape 2023-2024	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à titre de Secrétariat du Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune sauvage	13 et 19
CBD/COP/16/INF/16	Rapport du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur ses activités visant à soutenir la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique et ses Protocoles	Programme des Nations Unies pour l'environnement	8, 13 et 22
CBD/COP/16/INF/17	Rapport d'étape sur le déploiement de l'outil de communication des données pour les accords multilatéraux sur l'environnement	Programme des Nations Unies pour l'environnement	10 et 13

CBD/COP/16/INF/18	Rapport du Programme des Nations Unies pour les établissements humains	Programme des Nations Unies pour les établissements humains	13
CBD/COP/16/INF/19	Sixième plan de travail conjoint, 2024-2030, de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine	Secrétariats de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine	10, 12 et 13
CBD/COP/16/INF/20	Rapport sur les récents avancements au titre du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture pertinents pour la Convention sur la diversité biologique et son Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation	Secrétariat du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	9, 11, 13 et 23
CBD/COP/16/INF/21	Pollution au mercure et biodiversité : apports de la Convention de Minamata sur le mercure au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal	Secrétariat de la Convention de Minamata sur le mercure	13 et 17
CBD/COP/16/INF/22	Apports des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm à l'appui du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal : étude de la gestion écologique des produits chimiques et des déchets dans le but de prévenir et réduire l'appauvrissement de la biodiversité	Secrétariats des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm	13
CBD/COP/16/INF/23	Cadre de la biodiversité des Carpates : un instrument régional pour renforcer la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et intégrer la conservation de la biodiversité	Secrétariat de la Convention-cadre sur la protection et le développement durable des Carpates	13